

DEMANDE de BOURSE NATIONALE de LYCEE pour l'année scolaire 2018-2019

Note aux parents des élèves non boursiers

↳ **Nouveauté** DEMANDE DE BOURSE EN LIGNE

Madame, Monsieur,

Je vous informe que la campagne de bourse nationale de lycée 2018/2019 est ouverte jusqu'au 20 juin 2018.

↳ Le 14 mars 2018 vous avez été destinataire via votre messagerie électronique de vos identifiants pour accéder à l'adresse internet suivante :

<https://teleservices.ac-toulouse.fr/ts>

Vous devez absolument vous identifier et vous connecter afin d'accéder au portail SCOLARITE SERVICE (services en ligne de l'éducation nationale).

Le « **téléservice Bourse de lycée** » permet via internet dans « **Scolarité services** », au représentant légal d'un élève :

- ✓ de faire sa demande de bourse pour un enfant,
- ✓ de fournir directement les données fiscales nécessaires à l'instruction de la demande sans joindre de pièces justificatives
- ✓ de fournir des précisions sur sa situation pour que la demande soit complète,
- ✓ de mettre à jour la fiche de renseignements administrative, pour l'élève et lui-même,
- ✓ de connaître dès le dépôt de la demande le montant de la bourse qu'il est susceptible de toucher,
- ✓ de suivre l'avancement de son dossier.

Pour vous accompagner :

- ↳ Sur l'ENT du LYCEE à consulter : « *guide pour l'accompagnement des parents* »
- ↳ Au sein du Lycée RAYMOND NAVES un espace est mis en place à la SCOLARITE ELEVES, pour les parents ayant des difficultés pour compléter le dossier en ligne.
- ↳ A l'extérieur de l'établissement avec les services sociaux et associations locales.

RAPPEL :

Par précaution, les élèves souhaitant s'inscrire en C.F.A., doivent compléter un dossier de demande de bourse nationale de lycée dans l'hypothèse où ils ne trouveraient pas de maître d'apprentissage.

Si l'élève poursuit sa scolarité dans un lycée agricole une nouvelle demande de bourse devra être faite à la rentrée auprès de cet établissement.


LE PROVISEUR
D. HOULIÉ
La Provisoire
Dominique HOULIÉ